

## Financement des formations par le FIF PL pour les psychologues, psychothérapeutes, psychanalystes en libéral

Les psychologues qui exercent une activité professionnelle en libéral peuvent bénéficier d'une aide au financement de leurs formations en sollicitant le FIF PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux). La prise en charge des formations par le FIF PL concernant les psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes est plafonnée à 180 euros par jour de formation et limitée à 550 euros par an et par professionnel. Toutes les démarches auprès du FIF PL peuvent se faire par internet sur le site du FIF PL (saisie de la demande et des pièces justificatives).

Après avoir effectué une demande d'inscription à titre professionnel, pour bénéficier d'une prise en charge par le FIF PL, il faut :

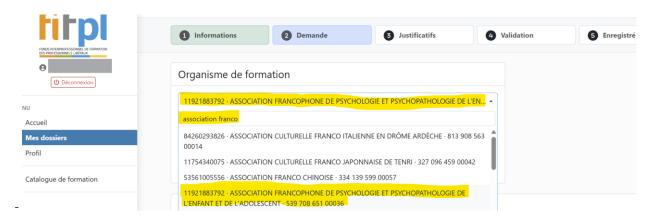
- créer votre espace adhérent sur www.fifpl.fr

## Puis dans notre espace adhérant, vous devez :

- cliquer sur : « demande de prise en charge »
- puis sélectionner : « continuer sans passer par le catalogue »



- Par la suite veuillez vérifier et compléter si nécessaire vos informations personnelles et cliquer sur «suivant »
- Pour trouver <u>l'organisme de formation</u>, veuillez rechercher « association francophone de psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent »



## • Dans la section « formation »

- nombre total d'heures de formation : 14 (pour les formations de 2 jours) ou 21 (pour les formations de 3 jours)
- le prix HT est le même que le prix TTC

## • Dans la section pièce à fournir

- un devis ou une convention de formation (à demander par e-mail contact@appea.org)
- le programme détaillé de la formation ( à télécharger sur appea.org à la page de la formation souhaitée )

Si certaines informations vous paraissent inexactes, merci de nous en informer sur contact@appea.org